

DÉPARTEMENT
Seine-et-Marne

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2020-233

CANTON
Saint-Fargeau-Ponthierry

Liberté - Egalité – Fraternité

COMMUNE
Dammarie-les-Lys

ARRETE DU MAIRE

Objet : Délégation de fonction de monsieur le Maire pour monsieur Paulo PAIXAO, 3ème adjoint délégué à l'urbanisme, à l'aménagement urbain et aux commerces

Le Maire de la commune de Dammarie-lès-Lys,

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L2122-23 confiant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU la délibération n°2020-012 du conseil municipal en date du 04 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de donner délégation à monsieur Paulo PAIXAO, 3eme adjoint, en ce qui concerne, l'urbanisme, l'aménagement urbain, les commerces et le cadre de vie,

CONSIDERANT l'installation de monsieur Paulo PAIXAO en qualité de 3eme adjoint par le conseil municipal du 04 juillet 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Paulo PAIXAO reçoit, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation pour les affaires relatives l'urbanisme, à l'aménagement urbain et aux commerces, à savoir, notamment :

- la planification et l'aménagement du territoire (zones d'aménagement concerté, concessions d'aménagement, etc.)
- la gestion foncière (droit de préemption, expropriation, actes de cession, d'acquisition ou de mise à disposition immobilière
- le pilotage des travaux destinés à l'élaboration, à la révision ou la modification du PLU
- l'instruction et la délivrance des autorisations d'occupations des sols et des demandes de certificats et de renseignements d'urbanisme
- l'application de la réglementation relative à la publicité
- la politique de dynamisation des commerces de centre-ville et des marchés forains,
- les procédures liées aux débits de boissons, aux ventes au déballage et aux taxis

Accusé de réception en préfecture
077-217701523-20200708-2020-233-AI
Date de télétransmission : 08/07/2020
Date de réception préfecture : 08/07/2020

ARTICLE 2 : En cas d'empêchement ou d'absence de monsieur Victor GUERARD, conseiller délégué, Monsieur Paulo PAIXAO reçoit délégation, sous ma surveillance et ma responsabilité pour les affaires relatives à la voirie, la propreté, les espaces verts et le patrimoine bâti telles que décrites dans l'arrêté de délégation de fonction de monsieur Victor GUERARD,

ARTICLE 3 : Monsieur Paulo PAIXAO reçoit délégation pour la signature des pièces administratives et comptables ainsi que tout acte ou courrier ayant trait à l'exercice de sa délégation,

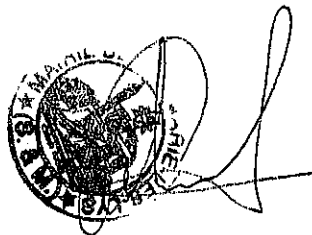
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, publié au recueil des actes administratifs de la commune et notifié à l'intéressé(e)

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la ville de Dammarie-lès-Lys ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Le Maire, ou son représentant, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Publié le : 09 JUL. 2020

Fait à Dammarie-lès-Lys, le ... 08 JUL. 2020
Le maire
Gilles BATAIL



Accusé de réception en préfecture
077-217701523-20200708-2020-233-AI
Date de télétransmission : 08/07/2020
Date de réception préfecture : 08/07/2020